



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 03/2018**

Vevey, le 22 janvier 2018

**Captation et diffusion des séances du Conseil communal pour le premier semestre 2018**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à la décision du Conseil communal d'inscrire au budget 2018 un montant de Fr. 37'000.— pour la captation et la retransmission en direct des séances du Conseil, une rencontre a été organisée le mercredi 10 janvier 2018 avec la société veveysanne Mediaprofil. Lors de cette séance, la direction de Mediaprofil s'est inquiétée de la forme à donner à la diffusion du Conseil communal du 1<sup>er</sup> février 2018.

En effet, comme indiqué lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2017, Mediaprofil a soumis à la Municipalité une offre visant à garantir la captation et la diffusion des séances du Conseil communal, tout en en réduisant les coûts. Cette proposition « allégée » devisée à Fr. 53'850.— TTC a été présentée et a fait l'objet d'un sous-amendement par M. Etienne Rivier, Municipal, qui a été refusé. Bien que pas nécessairement opposé à cette option, le Conseil communal a justifié ce refus par sa volonté de disposer d'une analyse du concept général de captation et de diffusion de ces séances.

Pour rappel, la proposition de Mediaprofil visait à maintenir la diffusion en direct des séances du Conseil communal telle qu'actuellement, soit via l'opérateur Cablecom et sur internet, mais en supprimant le magazine du Conseil communal ainsi que l'ordre du jour avec voix off, et en faisant appel à deux cameramen contre trois aujourd'hui, la troisième caméra devenant fixe.

Moyennant ces adaptations, il est possible de réduire la facture de Fr. 72'900.— à Fr. 53'850.— pour 10 séances du Conseil communal, soit une économie de Fr. 19'050.— sur l'année. Cette réduction permet à la fois de répondre au souci de la Ville de Vevey en matière d'économies, tout en assurant un service public de qualité avec la retransmission en direct des séances du Conseil communal.

Détail de l'offre de Mediaprofil :

Captation audiovisuelle	Fr. 30'000.—
Diffusion en livestreaming sur le web	Fr. 15'000.—
Diffusion sur Citoyenne TV	Fr. 5'000.—
Coordination avec Cablecom et l'OFCOM	Offert
Frais de déplacements et repas	Offert
<b>Sous-total</b>	<b>Fr. 50'000.—</b>
TVA (7.7%)	Fr. 3'850.—
<b>Total TTC</b>	<b>Fr. 53'850.—</b>

Avec un budget de Fr. 37'000.— pour 2018, soit la moitié du budget de 2017, il est possible de poursuivre les retransmissions jusqu'au mois de novembre 2018, soit **8 séances**, avec cette version « allégée ». Avec le statu quo (maintien du magazine, de l'ordre du jour avec voix off et de trois caméramen), le budget permettrait d'assurer la retransmission de **5 séances**, soit jusqu'au mois de septembre 2018). La Municipalité a donc décidé de privilégier l'offre allégée (8 séances pour CHF 53'850.- TTC) et ce, dès la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> février 2018.

Comme demandé par le Conseil communal et la commission des finances, une étude détaillée sera menée dans les semaines à venir et visera à analyser le concept de diffusion actuel et à envisager la forme à donner à la retransmission des séances pour la fin de l'année et les années à venir. Une demande de crédit complémentaire pourrait être déposée auprès de la commission des finances afin de pérenniser cette diffusion.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 22 janvier 2018.

Au nom de la Municipalité  
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter